



TERRITORIALISATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

Fiche technique thématique

CONTEXTE

Le Sénégal a poursuivi un processus de décentralisation et de démocratisation, enclenché depuis quelques décennies, notamment avec la réforme de 1972 qui a créé les communautés rurales et celle de 1996 qui consacre la régionalisation et le transfert aux collectivités locales, de neuf (09) compétences jusqu'alors assumées par l'Etat. Avec la réforme de 1996, les collectivités locales ont acquis une autonomie de gestion et les membres qui les composent sont élus au suffrage universel.

Toutefois, la mise en œuvre de politiques de décentralisation est entravée par la faiblesse des ressources humaines et financières, le manque de viabilité et de valorisation des potentialités de développement des territoires, la faiblesse des politiques d'aménagement des territoires, la faiblesse de la gouvernance locale, l'incohérence et l'inefficacité des mécanismes de financement du développement local, les faiblesses objectives du cadre institutionnel et fonctionnel de la décentralisation.

Pour renforcer l'implication des collectivités locales dans la politique nationale de développement définie par le Sénégal, il est apparu nécessaire de procéder à une restructuration administrative et une territorialisation des politiques publiques.

VISION

La vision stratégique qui sous-tend la territorialisation des politiques publiques est d'avoir des territoires viables, compétitifs et porteurs de développement durable.

Cette vision stratégique cherche à résoudre les disparités et les inégalités socio-économiques intra et interrégionales, notamment à travers une territorialisation des politiques publiques. Une politique comprise comme celle qui permet aux collectivités locales renforcées dans des dynamiques territoriales de développement participatif des populations



et des économies locales. En rapport avec les enjeux de réduction de la pauvreté et de l'émergence économique, cette stratégie permet de relever les défis, d'une part, de consacrer le « territoire » comme matrice du développement socio-économique national, et d'autre part, d'assumer la centralité des collectivités locales comme pilier fondamental des dynamiques territoriales.

ORIENTATIONS STRATEGIQUES

La territorialisation des politiques publiques vise à adapter les orientations nationales et normes sectorielles aux spécificités des terroirs, afin d'assurer leur développement. Il s'agira de construire une cohérence territoriale, d'assurer la lisibilité des échelles de la gouvernance territoriale, d'articuler les compétences à transférer aux ressources techniques et financières, de développer un système intégré de financement du développement.

A cet effet, la mise en place de projets intégrés de territoire au Sénégal pose donc l'exigence d'une transformation en profondeur de la puissance publique. Elle passe, en particulier, par une politique **de déconcentration, de décentralisation** et d'aménagement du territoire visant à conférer aux échelons décentralisés et aux autorités élues des pouvoirs étendus de planification et d'aménagement de leur territoire. La vision stratégique se décline en trois grandes orientations stratégiques qui sont :

- faire de la décentralisation et de la déconcentration, les moteurs de la territorialisation des politiques publiques ;
- assurer le décloisonnement fonctionnel des services déconcentrés et promouvoir des dispositifs interministériels de coopération, au niveau local ;
- faire évoluer le mode de programmation des investissements publics en mettant en place des programmes de développement territoriaux intersectoriels, à même de favoriser la mise en place d'une contractualisation Etat/collectivité locale, autour de programmes d'investissements pluriannuels.

ACTIONS ET MESURES

Dans cette perspective, les principes de la recomposition territoriale concerneront : la confortation de la décentralisation en renforçant la responsabilité des territoires, la réhabilitation de la déconcentration à travers les représentants de l'Etat dans leur rôle d'interlocuteurs, la centralité du territoire, comme support de la territorialisation des politiques publiques, la clarification et la simplification des échelles de gouvernance, la rationalisation et la viabilité économique des territoires.

